Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'Aéroport Toulouse-Blagnac

La société Aéroport Toulouse-Blagnac s'attache à accompagner la mixité et l'égalité professionnelle de ses salariés depuis de nombreuses années.

Cet accompagnement se traduit notamment au travers des différents accords négociés et signés avec les partenaires sociaux de l'entreprise ces dernières années.

La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a mis en place un système d'indicateurs commun à l'ensemble des entreprises. Cette évaluation (notée sur 100) est basée sur 5 indicateurs qui font l'objet d'une évaluation et d'une communication annuelle.

Niveaux d'atteinte des indicateurs de l'égalité professionnelle de la société Aéroport Toulouse-Blagnac au titre de l'année 2023 :

Indicateur 1	**Ecart de rémunération par tranche d'âge et par poste *(35/40)***
Indicateur 2	**Ecart de taux d'augmentation individuelle *(20/20)***
Indicateur 3	**Ecart de taux de promotions *(15/15)***
Indicateur 4	**Femmes augmentées après congé maternité *(15/15)***
Indicateur 5	**Femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations *(5/10)***

Soit 90 points sur 100